



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRÊTÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
31/05/2023

ARRÊTÉ PORTANT
Sur l'organisation de la Fête de l'école

Acte n° 2023-6.1/060

Le Maire de Lherm,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la Lherminots pour l'organisation de la Fête des écoles le samedi 17 juin 2023

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le samedi 17 juin 2023 de 9h00 à 20h00, la voie d'accès longeant la salle des fêtes et la MJC sera fermée et interdite à la circulation.

ARTICLE 2 : La signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux et par l'Association Les Lherminots.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm, la MJC, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN

